

Expression de l'actualité de la recherche, **Correspondances** fait place une nouvelle fois aux études urbaines. L'occasion lui en est fournie par **La documentation française**. Celle-ci a, en effet, invité chacune de ses différentes revues spécialisées à consacrer, en 1994, l'une de leurs livraisons à la question urbaine. Dans cet esprit, **Monde Arabe - Maghreb-Machrek** a publié un numéro spécial (143, janvier-mars 1994), coordonné par **Jean-Charles DEPAULE**, autour du thème **Monde Arabe, Villes, pouvoirs et sociétés**.

Il s'agit, en l'occurrence, d'un véritable ouvrage de près de 250 pages, réunissant des contributions de spécialistes de diverses nationalités. Pour en expliciter l'intérêt, **Correspondances** a demandé à un urbaniste, **Jellal ABDELKAFI**, d'en livrer sa propre lecture dans POSITIONS DE RECHERCHE.

Comme l'on pourra le constater, l'urbaniste, dans le cas d'espèce, traite des enjeux urbains comme formes d'actualisation de défis culturels.

## Enjeux urbains et défis culturels

### A propos de *Monde Arabe, Villes, pouvoirs et sociétés*

Jellal ABDELKAFI, fondateur de l'Atelier d'Urbanisme de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis, est urbaniste et enseigne, par ailleurs, à l'Institut Technologique d'Art, d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis (ITAAUT). Il a publié notamment *La Médina de Tunis*. (Paris, Presses du CNRS, 1989).

A l'instar de toute production collective, *Monde Arabe, Villes, pouvoirs et sociétés* se prête à des lectures plurielles. Sans doute, ce numéro spécial de *Monde Arabe-Maghreb-Machrek*, coordonné par J.-Ch. DEPAULE, propose-t-il un agencement tendant à délimiter des questions : les pouvoirs sur la ville et dans la ville, la ville comme espace de sociabilité, le patrimoine urbain comme enjeu de sauvegarde, de destructions et de reconstructions. Mais ces questions en recourent une autre, plus fondamentale encore : dans quelle mesure est-il pertinent de raisonner en termes de ville(s) "arabe(s)", "musulmane(s), voire "arabo-musulmane(s)" ? Suite aux exposés désormais classiques de G. MARÇAIS<sup>1</sup>, il est légitime de se demander si *l'urbanisme musulman* est toujours une réalité spatiale tangible. Au lendemain des indépendances, J. BEAUJEU-GARNIER<sup>2</sup> se posait déjà la question de savoir si *l'occidentalisation des villes d'Afrique du Nord* allait se poursuivre. L'interrogation n'est pas nouvelle en elle-même, mais elle ne cesse de hanter la recherche, toute recherche, dès lors que l'on prend pour aire de référence "le monde arabe".

La diversité des contributions se redéploie à partir de ce problématique principe d'unité. Elle offre ainsi au lecteur la possibilité de donner libre cours à sa propre perception d'un ensemble dont la cohérence renvoie, *nolens volens*, au parcours d'un site dont la particularité tiendrait, en définitive, aux tensions suggérées par la formule, démarquée d'E. GELLNER, *culture forte, politique faible*.

C'est à ce type de lecture que nous voudrions procéder, non sans souligner que pour l'auteur de ces lignes, comme pour nombre de communications de cette livraison, la ville, en extension continue sous la double pression de la démographie et des phénomènes de l'urbanisation, n'est plus qu'un fait urbain - selon la terminologie neutre des géographes - où *les organisations fondamentalistes exercent leur action et leur influence. Sont-elles contingentes, temporaires ou structurelles ?* se demande J.-Ch. DEPAULE. Si l'on s'en tient à l'actualité brûlante dont J.-Cl. DAVID note qu'elle menace *la démocratie et la modernisation de la société*, constatons qu'aucune personnalité, fût-elle aussi charismatique que celle de N. MAHFOUDH, prix NOBEL de littérature, n'échappe à la vindicte terroriste. Criminel pour ceux qui défendent la démocratie, l'attentat serait légitime pour ceux qui aspirent à la théocratie : l'homme qui a poignardé l'écrivain a en effet revendiqué son acte comme œuvre pieuse, sinon comme contribution au *djihad* que tout musulman est censé accomplir, d'autant qu'il se sait couvert, voire autorisé, par la *fatwa* des *ulama-s* d'Al Azhar qui ont condamné et interdit son roman pour impiété.

En décrétant ce qui est licite ou illicite, les docteurs de la Loi semblent vouloir investir la totalité du champ social et limiter l'action politique aux seules normes qu'ils conçoivent, celles de la foi et de la Loi. *La foi prépare-t-elle la dissidence ou prépare-t-elle l'agrégation politique des individus ?* se demande Y. BEN ACHOUR<sup>3</sup>.

Comment les théologiens ont-ils perdu le contrôle de la pensée religieuse ? Comment l'islam s'est-il laissé déborder par l'islamisme ? Ces interrogations sous-tendent quatre dimensions connexes des enjeux urbains, que *Villes, pouvoirs et sociétés* nous paraissent illustrer : la relation entre l'espace urbain et la citoyenneté, d'une part, et les catégories de la morale et de la politique, d'autre part ; les institutions citadines dans les pays islamiques ; la planification spatiale et le rôle de l'Etat ; le déclasserement de la technique par l'irruption de la politique.

C'est dire que notre "présentation" ne se situera pas en contrepoint de celle de J.-Ch. DEPAULE qui s'interroge sur la place, peut être insuffisante, accordée par les auteurs à *la pression que sont capables d'exercer les organisations fondamentalistes*.

### Espace urbain, morale et politique

Au terme des luttes de libération nationale au Maghreb et de révolutions conduites par les officiers libres au Machrek, les pouvoirs nationalistes engagés dans la bataille pour sortir du sous-développement ont, peu ou prou, entamé leurs capacités à organiser le consensus social et à mobiliser les forces politiques : du concept de nationalisme comme idéal politique, il ne reste souvent que la forme nationalitaire de gouvernement ; peu de *leaders*, même parmi les plus prestigieux, n'ont échappé à la contraction de leur base de légitimité.

Les pouvoirs en place qui n'ont pas pu ou su éviter l'approfondissement des inégalités sociales ont recouru au thème de l'ouverture pour relancer la machine économique. Mais ce nouveau référentiel du développement n'a pu remédier aux graves défaillances de l'Etat national : confrontés aux manifestations syndicales et aux émeutes du pain, les régimes alors en place ont fait appel à l'armée, plutôt qu'à la police, pour rétablir l'ordre : selon R. LEVEAU, *le citoyen des bidonvilles méprise le rural militarisé et l'armée (qui) n'est pas présente dans le quotidien de la vie urbaine* impose indirectement sa présence comme *régulateur des humeurs de la ville*.

Le mécontentement social que l'armée a su juguler a été relayé par une agitation politique autrement plus déstabilisante : après avoir utilisé et/ou marginalisé les oppositions politiques, les pouvoirs alors en place se sont soudainement retrouvés seuls, en première ligne, face à la contestation religieuse et à la tentation de l'amadouer par une surenchère conservatrice instrumentalisant l'islam. Rien n'y a fait et les contradictions ont fini par éclater au grand jour : forces armées et milices islamistes - en quelque sorte pouvoir et contre-pouvoir - se sont alors retrouvées face à face sur la scène du théâtre urbain : *l'islamisme est dans la ville* selon l'expression imagée de S. HADJ ALI. Mais la ville devient-elle islamique pour autant ? C'est ce que tente de comprendre le sociologue en analysant l'investissement de la Place des Martyrs et de la Place du Premier Mai à Alger par les militants du Front Islamique du Salut (FIS) à l'appel de leurs dirigeants pour appliquer les mots d'ordre de *désobéissance sociale* et de *grève politique illimitée*. Construisant l'événement des 24 et 25 mai 1991 en objet d'étude, l'auteur montre comment, en paralysant le centre-ville, le FIS a détourné l'ordre urbain à son profit, donnant à penser à ses sympathisants et à ses militants que se réalisait, sous leurs yeux, l'avènement de *la cité idéale, l'image mythifiée de la Médine des premiers temps de l'islam*. En fait, les militants encadrés militairement par la milice et politiquement par la municipalité - toutes deux décrétées islamiques - ouvraient l'espace urbain aux seules pratiques religieuses, lui conférant *ipso facto* un statut strictement **communautaire** et, par contrecoup, le fermait à l'usage public anonyme et pluraliste qu'on lui connaissait auparavant.

Ce changement de statut de l'espace est sans nul doute un point de doctrine des mouvements islamistes qui ambitionnent de traduire concrètement le principe de séparation des sexes et de contrôle des femmes. C'est ce que note R. BEKKAR à Tlemcen, où l'utilisation des espaces publics par le deuxième sexe fait l'objet d'une sérieuse résistance de la part des familles religieuses : *quelles stratégies les jeunes filles et les jeunes femmes ne doivent-elles pas déployer pour aller à l'école ou au*

travail ! Si le *haik* est le signe distinctif de la citadine par rapport à la bédouine, le *hijab*, endossé pour marquer la volonté de rupture avec le système des valeurs établies, devient le *signe d'un conflit autour d'une urbanité nouvelle entendue comme civilité et manière d'être en ville*.

Ainsi l'espace urbain et l'urbanité renvoient-t-ils aux catégories de la morale et de la politique, et, dans cette perspective, les pouvoirs établis ne peuvent évidemment pas laisser échapper le contrôle de la ville, *symbole du pouvoir d'Etat*. Les divers mouvements insurrectionnels, qui ont éclaté ici et là dans le monde arabe et que réprimant avec plus ou moins d'efficacité les forces armées, s'inscriraient, selon B. BOTIVEAU, dans une *stratégie de la tension*, dont l'objectif déclaré par les mouvements islamistes serait de dévoiler *les violations légales et permanentes de l'Etat de Droit* par les régimes en place. Selon l'appréciation de juristes égyptiens, la violence islamiste renverrait donc à *la délinquance de l'Etat*. Autant dire qu'un tel cycle d'insurrection/répression ne laisse guère de place à une transition démocratique.

### Institutions urbaines et représentation

A ce stade, il convient de s'interroger sur le statut des institutions urbaines et sur leurs rôles politiques. Analysant le Caire traditionnel à l'époque ottomane, A. RAYMOND évoque *le grand mystère du fonctionnement des villes arabes, ni administrées d'en haut ni gérées d'en bas*. Rappelant la thèse de J. SAUVAGET, selon laquelle *le statut des villes ne fait l'objet d'aucune disposition particulière de la part de la Loi islamique*, il montre qu'en l'absence d'institutions municipales les villes sont administrées par leurs communautés nationales et religieuses et par les corporations de métiers qui représenteraient les populations auprès des autorités. Toute la question est celle de la **représentation** : les habitants des villes, par le biais des *chouyoukh-s*, exerçaient-ils une liberté politique ou bien étaient-ils tout simplement des *sujeets soumis à un contrôle social constant*. A. RAYMOND convient que *ces structures collectives laissaient peu de place à l'expression d'une vie totalement individuelle* et que, jusque dans le domaine privé de la vie familiale, rien n'échappait au *qadi*. J. BERQUE<sup>4</sup> avait déjà relevé *l'intimisme claquemuré du quartier* et il y voyait une bonne raison, pour les jeunes générations de l'entre-deux-guerres, de quitter la médina.

Le thème des institutions politiques et administratives des villes dans les pays islamiques a soulevé de nombreuses polémiques chez les Orientalistes : thèses et contre-thèses se sont affrontées et A. RAYMOND considère qu'elles n'ont su ni poser le problème ni, en conséquence, le résoudre. L'explication se situe peut être ailleurs, dans une autre sphère de la recherche : F. CHOAY souligne que la médina est d'abord *une communauté avant d'être un espace localisé, circonscrit et bâti (...)*. *Et cette communauté ne connaît pas de valeurs purement politiques ou juridiques (au sens où l'entendrait l'Occident moderne), mais seulement des valeurs politico-religieuses qui engagent à ses yeux la doctrine révélée elle-même et sont littéralement inviscérées dans les textes coraniques et la sunna du prophète*<sup>5</sup>.

Dans cette perspective, il n'y a pas raison de s'étonner de l'absence d'institution municipale, ce qui peut éclairer le débat politique contemporain : si le Coran et le *fiqh* qui en découle, si le statut communautaire de la ville ont permis d'assurer efficacement le fonctionnement urbain, pourquoi donc envisager des institutions municipales, qui, au demeurant, supposent des élections ?

A San'a par exemple, la municipalité a tout simplement été remplacée, en 1983, par le Secrétariat de la Capitale, dont le responsable est nommé par le Président de la République qui, à son tour, désigne les *'âqil* à partir d'une liste de cinq candidats établie par les notables de quartier.

La fonction de *'âqil* - *homme sage, personne connue sinon reconnue* - qui consistait à administrer la ville selon le droit coutumier, a été pervertie : le *'âqil* n'est plus qu' *un agent des services de sécurité* et, comme le souligne F. MERMIER, la réforme de 1983 n'avait d'autres buts que d'assurer le resserrement de l'emprise étatique sur la ville.

On peut dire la même chose à propos de Bagdad, que P.-J. LUIZARD décrit comme une *chasse gardée gouvernementale* dont le Maire n'est qu'un *exécutant exposé à la colère du pouvoir, s'il échoue à donner suites aux ordres qu'il reçoit*.

San'a et Bagdad sont-elles des cas limites qui, en raison de la militarisation du pouvoir, connaissent une marginalisation ou un dépérissement des pouvoirs locaux ?

L'analyse de S. BELGUIDOUM montre, *a contrario*, le rôle essentiel joué par les pouvoirs locaux dans le développement urbain de l'Algérie comme forces organisant et gérant la mise en application des pouvoirs étatiques. Par le biais des réserves foncières et des autorisations de construire, l'Assemblée Populaire Communale est une institution incontournable qui permet à la contestation sociale de s'exprimer ; on comprend que le FIS en ait fait un enjeu politique fondamental et qu'il ait mis tout en œuvre pour s'assurer le contrôle municipal.

A Koweït-city - Los Angeles du monde arabe selon A. BOURGEY - on a pu assister entre 1957, date de la démolition des remparts de la ville ancienne, et 1986, date de la dissolution du Parlement, à l'émergence de pouvoirs locaux réactualisant les rapports entre la famille régnante et le reste de la population. F. DAZI-HENI montre comment la *diwaniyya*, lieu traditionnel de sociabilité familiale et amicale, est devenue le lieu d'énonciation du politique sous l'impulsion des familles marchandes et des couches moyennes en ascension sociale. Echappant au contrôle de l'Etat, qui n'a pas droit de regard sur les espaces privés ou les espaces protégés, deux *diwaniyya*s ont su abriter la contestation politique au moment de la dissolution du parlement. La famille régnante n'hésitera pas à faire donner les forces de l'ordre et à emprisonner les propriétaires de ces lieux de contestation ; les manifestations qui s'ensuivront en 1990 aboutiront à la naissance d'un mouvement d'opposition connu sous le titre de *Mouvement des diwaniyya-s du lundi*.

La capacité de contestation tout aussi bien que celle de réinterprétation d'un lieu traditionnel donnent à penser que les pouvoirs locaux du monde arabe ne sont pas aussi effacés qu'on veut bien le dire.

La situation au Maroc illustre également cette évolution vers un rééquilibrage entre les pouvoirs. F. NAVEZ-BOUCHANINE laisse entendre que, devant la montée des problèmes posés par les phénomènes de l'urbanisation, le pouvoir politique a fini par reconnaître le réel ; il a laissé une plus grande marge de décisions aux élus et il n'a pas contrecarré les initiatives populaires. Ainsi, contraint à une tolérance relative, l'Etat contrôlerait habilement la lente émergence d'un pouvoir décentralisé.

### Etat et planification spatiale

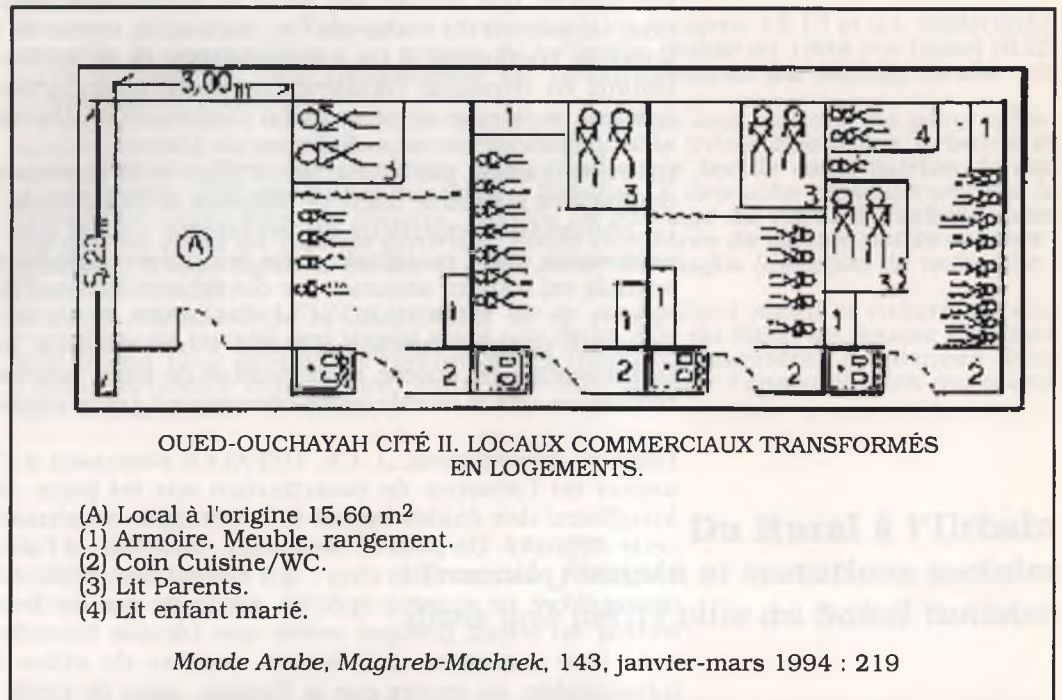
En Egypte, l'urbanisation non contrôlée sur les terres agricoles de la vallée du Nil est devenue un problème de sécurité de l'Etat : l'échec des politiques urbaines et des méthodes de planification est d'une telle ampleur que les zones d'urbanisation spontanée, soupapes de sécurité des années 80, sont devenues pour G. EL KADI, les lieux d'exclusion, les banlieues du désespoir, terrain de recrutement privilégié de la contestation islamiste.

Quelles solutions peut-on envisager ? Les méthodes de planification spatiale peuvent-elles être améliorées ? De l'aveu même du Ministre égyptien des Collectivités locales, ce n'est pas là qu'il faut placer son espoir, quand on sait que la démographie galopante a annulé et continuera à annuler les projets les mieux conçus. Si la démographie est montrée du doigt comme cause de la double crise urbaine et politique que connaît l'Egypte, il conviendrait de se souvenir qu'un théoricien égyptien voyait dans la démographie une arme contre l'impérialisme, thèse qui a mobilisé nombre de pays non-alignés, en 1974 à Bucarest, à la conférence des Nations-Unies sur la population.

Que faire donc pour sortir de cette impasse angoissante ? Les autorités égyptiennes préparent un débat national sur le devenir de la société. Débattre pour quoi faire ? se demande, avec quelque amertume, G. EL KADI, quand on sait qu'en 2025 l'Egypte comptera cent vingt millions d'habitants.

Submergée par le nombre, l'Egypte serait-elle condamnée à une crise sociale et politique durable, alimentée par la pénurie de logements ? Cette pénurie, cause

profonde du mécontentement en Algérie, est illustrée par D. LESBET selon le schéma suivant :



On ne pouvait mieux exprimer la promiscuité et le mal vivre dans une cité de recasement !

Pénurie de logements et crise urbaine sont-elles générales dans le monde arabe ? Ce numéro spécial donnerait à le penser, car les évolutions différentes des pays qui ont su résoudre la double crise du logement et de la ville ne sont pas présentées. Notons, par exemple, qu'en Tunisie on compte, selon le recensement général de la population de 1994, un ménage par logement. La "décohabitation" et l'allègement du nombre de personnes par logement sont des améliorations qui traduisent certes l'élévation du niveau économique, mais surtout l'attention particulière accordée à la planification urbaine à travers un dispositif juridique renouvelé : la Tunisie qui dispose déjà d'un Code de l'Urbanisme (1979) vient de se doter d'un Code du Patrimoine (1994).

Le débat sur la perception du patrimoine est abordé par P. SIGNOLES, qui montre *l'actualité et la centralité des médinas*. Mais il dépasse le thème patrimonial pour le resituer dans la problématique de la planification spatiale : *concevoir des documents d'urbanisme et des outils d'aménagement mieux adaptés à la complexité des problèmes à résoudre*. Soulignant que l'amélioration des documents et des procédures de planification passe nécessairement par l'implication des chercheurs, il rappelle que *la question majeure de l'aménagement demeure aujourd'hui, au Maghreb, celle du droit des habitants à participer à l'élaboration du devenir de leur quartier et de leur cité, à rompre le monopole de la compétence que se sont arrogée les politiques et les bureaucrates techniciens*.

Evoquer les effets du tourisme sur la ville et la société<sup>6</sup> est, dans le contexte de la contestation islamiste, une nécessité : activité de première importance économique pour nombre de pays du monde arabe, elle est dénoncée comme vecteur des mœurs occidentales.

J.-M. MIOSEC déplore le manque d'intérêt de la recherche scientifique pour ce domaine. Mais le planificateur ne peut ignorer la contribution du tourisme à la modernisation de la ville, même si la réutilisation des espaces urbains ou la réinterprétation de l'architecture traditionnelle ne sont pas toujours heureuses. Au-delà de ces aspects qui font l'objet d'âpres débats, aussi bien chez les professionnels que dans l'opinion, soulignons que la planification spatiale du tourisme mérite d'être évaluée autrement qu'à l'aune de la dénonciation morale, car certains pays dont la Tunisie ont relativement bien réussi leur développement touristique.

**Technique et politique**

La relation du politique et du technique est abordée par E. LONGUENESSE, qui en explicite toutes les ambiguïtés : la confusion du rôle de l'ingénieur avec celui de l'architecte, que dénote une seule et même dénomination en arabe -*muhandis*-, le désir de pouvoir du *muhandis*<sup>7</sup> et, surtout, le mythe de l'ingénieur comme compétence suprême conduisant à un investissement de la sphère technique par les islamistes, comme en témoigne l'audience particulièrement grande d'un *Muhammed Chahrür*, éminent professeur de génie civil à l'université de Damas et auteur d'un véritable best-seller proposant une nouvelle lecture du Coran.

Instrumentalisée par le pouvoir d'Etat, la formation de l'ingénieur peut également devenir une puissante filière de diffusion de l'islamisme.

Le *muhandis* - ingénieur ou architecte - n'est pas urbaniste ; la formation en urbanisme étant marginale dans les universités du monde arabe, la planification spatiale est souvent assumée par des figures venues d'Europe : M. GHORAYEB retrace l'œuvre de M. ECOCHARD et M. CHARARA décrit les projets de reconstruction de Beyrouth par des bureaux d'études internationaux. Autant dire que la maîtrise de l'urbanisation est encore, dans nombre de pays, fonction de capacités scientifiques et techniques que le monde arabe commence à peine à former.

Dans sa présentation, J.-Ch. DEPAULE s'excusait à l'avance des omissions sur tel aspect ou l'absence de contribution sur tel pays. Sans doute le *développement insuffisant des études* en est-il le principal responsable et on lui donnera acte de cette difficulté. On peut se demander, toutefois, si l'abondance des contributions sur l'Algérie - pas moins de cinq - qui traduit une évidente inquiétude politique, n'a pas déséquilibré ce numéro spécial. Accaparé par les feux de l'actualité algérienne, le lecteur en aurait presque oublié que l'Arabie Saoudite a, en moins de trente ans, créé une armature urbaine et nombre de villes nouvelles dans son désert inhospitalier, ou encore que la Tunisie, pays de vieille tradition urbaine confronté à la montée en puissance des néocitadins, a connu un profond renouvellement de ses paysages et un refaçonnement de son territoire. Ces deux pays, si différents l'un de l'autre, auraient peut-être permis de faire contrepoint et de montrer les succès et les échecs de la politique de planification urbaine.

Car l'urbanisation accélérée, qui engendre à la fois et l'occidentalisation de l'espace et sa réislamisation, est la question que les pouvoirs ont à résoudre. La planification spatiale - comme méthode et instrument d'action - permet de donner des réponses. Mais comment gouverner lorsque les autorités - locales ou étatiques - sont sous la pression constante et croissante du nombre ?

Quel *leadership* peut-il se dégager dans une population dont les générations se renouvellent si vite ? Le *leadership* n'existe, selon Ibn KHALDOUN que cite E. GELLNER<sup>8</sup>, que par la supériorité et la supériorité ne s'explique que par le sentiment de groupe. L'Etat est, en un certain sens, une tribu qui s'est déplacée du désert à la citadelle, exploite la ville au lieu de son troupeau et protège la mosquée ; le souk, la citadelle et la mosquée constituent le système politique.

Jellal ABDELKAFI

**NOTES**

**1** MARCAIS G. - *L'urbanisme musulman. Mélange d'histoire et d'archéologie*. - Alger. 1957.

**2** BEAUJEU-GARNIER J., CHABOT G. - *Traité de Géographie urbaine*. - Paris : Armand Colin, 1963.

**3** BEN ACHOUR Y. - *Normes, Foi et Loi en particulier dans l'islam*. - Tunis Cérès éditions, 1993. p 270.

**4** BERQUE J. - *Le Maghreb entre deux guerres*. - Paris : Seuil, 1969. - (Esprit-Frontière ouverte). - p 478.

**5** CHOAY F. - *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*. - Paris : Seuil, 1980. - (Espaces).

**6** ABDELKAFI J. - *Les effets du tourisme sur la société tunisienne*. - Banque Mondiale, 1988.

**7** Youssef CHAHINE, dans *Le retour du fils prodigue* (1976), a mis en scène cette soif de pouvoir de l'ingénieur et finalement son impuissance.

**8** GELLNER E. - *Muslim society*. - Cambridge University Press, 1981.